



Accident sans etre assuré

Par **yosoloma**, le **08/11/2010 à 18:09**

Bonjour, rnje viens d avoir un accident ,la personne est a 100% en tord (griller un stop) , le constat a était rempli . mais je n était pas assuré ; donc laissé vide les cases assuré et assurance . puis je espérer un dédommagement , et surtout l assurance de la partie adverse ne peut elle pas se retournée contre moi . Merci

Par **chaber**, le **08/11/2010 à 19:53**

Bonjour, rn rnSi le constat est bien rempli en votre faveur (l'adversaire brule un panneau Stop) vous avez recours contre lui et son assureur. rn rnVous lui envoyez une LR avec AR de mise en cause en lui demandant de procéder à l'expertise et à votre dédommagement en vertu de l'art 1382 du code civil.